



31 JANV. 2024

LES LETTRES DES ADMINISTRATEURS SALARIES Rte

BUDGET 2024 DE RTE SA: POUR NOUS, C'EST NON !

En premier lieu, **nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.** Des vœux évidents de **SANTÉ préservée, de BONHEURS, de RÉUSSITES... de RECONNAISSANCES.**

Nous espérons que ces vœux seront vôtres et qu'ils se traduiront en réalités.

L'actualité « RTE » est toujours aussi riche, au sein d'une actualité "Énergies" qui "remplit" les médias... Le contexte du secteur énergétique, ses enjeux, les transitions nécessaires sont les vecteurs de cette actualité passionnée, passionnante, mais soumises aux "jeux" politiques, économiques, financiers... et aux perspectives de profits augmentés.

Le dernier Conseil de Surveillance de l'exercice 2023 s'est tenu le 19 décembre, avec à l'ordre du jour l'examen du Budget 2024, du plan financier à moyen terme (PMT 2025-2028), de la politique de financement 2024, un premier retour sur la transformation des salles H24 CORS-N et COSE... et le "Rapport du directoire sur les principaux faits intervenus dans la gestion de l'entreprise".

BUDGET (PRÉVISIONNEL) 2024 POUR LA SOCIÉTÉ ANONYME RTE

Nous avons voté **CONTRE** le budget prévisionnel tel que proposé par le directoire. Ce choix a été fait en responsabilité et en cohérence.

En cohérence avec la décision majoritaire des organisations syndicales de RTE, notamment la FNME-CGT qui nous parraine en tant qu'administrateurs salariés, sur les mesures salariales.

Nous ne pouvons pas acter un budget 2024 entérinant de fait une rigueur salariale inadmissible, proposée à la signature par le directoire. Cette rigueur, qui ne compense pas l'inflation réelle, se traduisant par une perte de pouvoir d'achat, voire de "pouvoir de vivre". Cette vision peut paraître exagérée lorsque l'ancienneté, les « modalités » récentes de recrutement (tension sur le marché de l'emploi) ou l'accès aux forfaits NMT pour les cadres donnent une vision "augmentée"

de la rémunération possible au sein de RTE.

Le prévisionnel en matière d'augmentation des effectifs (+ 400 emplois pour l'exercice 2024) et l'augmentation programmée d'une partie des budgets d'exploitation (+5% sur les OPEX pilotables) étaient attrayants. **Mais nous ne pouvons pas "valider" ce chantage à l'emploi, aussi alléchant soit-il !**

La hausse des effectifs est une "normalité" en lien avec la hausse des investissements (CAPEX) et la charge de travail induite sur tous les métiers de l'entreprise.

De même, l'augmentation des dépenses pilotables (OPEX) est **une nécessité évidente en lien avec le programme industriel de l'entreprise.**

Cette "non-approbation" du budget 2024 est prise également en responsabilité, car aucune marge de manœuvre ne semblerait possible au bénéfice des salariés alors que le coût du capital et notamment la rémunération des actionnaires sont préservés. Ce partage inégale de la Valeur Ajoutée produite par les salariés reste pour l'instant le guide unique du "cadre de gestion". Ainsi, dans le cadre du processus d'élaboration ("négociation") du futur tarif (TURPE 7) qui débute, le directoire et la majorité des

administrateurs est partie "au combat" pour défendre un Coût Moyen Pondéré du Capital élevé qui permet d'attirer les financements, de rassurer les milieux financiers, de "fidéliser" nos actionnaires, mais surtout de « construire et gonfler » les résultats nets...donc les dividendes. À cette "défense" de nos actionnaires qui a un effet haussier sur le TURPE, **nous déplorons le fait qu'en parallèle il n'y ait pas le même engagement à défendre une masse salariale augmentée pour répondre aux enjeux et à une juste rémunération des salariés, qui pour certains sont des "oubliés" !**

Cette réalité, que nous jugeons injuste socialement et peu motivante pour les salariés, a permis une approbation quasi unanime du budget 2024, les actionnaires et les représentants de l'État disposant de 8 votes sur 12.

N'oublions-pas, selon l'expertise diligentée en 2023 par le CSE-C de RTE, que l'enveloppe tarifaire accordée en matière de masse salariale n'a pas été complètement épuisée. En la matière, il y a des divergences entre experts, sur le montant « économisé » par le directoire. Mais **il existe bel et bien une "cagnotte"** qui a été en partie "recyclée" en emplois.

À nouveau, il y a une posture décisionnaire qui consiste à opposer "création d'emplois" et "augmentations salariales" ! **NOUS N'ACCEPTONS TOUJOURS PAS CE CHANTAGE À L'EMPLOI !**

Nos actionnaires, le « marché de l'énergie » et son corollaire financier **sont-ils soumis à un tel chantage ?**

Nous pourrions "résumer" RTE au travers de ses missions et activités de Service Public servant l'intérêt général, à son "Capital Humain" (TOUS les Salariés) et à ses actionnaires (le Capital). Est-il normal de demander des efforts, d'imposer une rigueur "économique" aux seuls Service Public et aux salariés ?

Nous prenons acte de l'approbation du Budget 2024, **mais nous prenons aussi acte de l'ouverture de la négociation portant sur la reconnaissance des emplois** avec une échéance fixée en juillet 2024.

EN PERSPECTIVE...

C'est donc **NON** pour le Budget 2024, mais c'est **OUI à une bonne négociation, LOYALE** et sans mélange des genres.

Ce sont les organisations syndicales qui sont à la manœuvre pour représenter les salariés. En tant qu'administrateurs salariés, nous ne sommes pas « négociateurs ». **En revanche, nous n'oublions pas que nous sommes élus par les salariés,** dans toutes leurs diversités. **Nous nous devons donc d'éclairer cette négociation** qui peut partiellement "réparer" une Décision Unilatérale "salariale" insuffisante et combler le fossé qui se creuse entre métiers, entre populations (cadres et non-cadres)... qui conduit de plus en plus à séparer le corps social et à construire une entreprise à 2 ou 3 vitesses.

En matière de reconnaissance et de revalorisation salariales induite, nous demandons au directoire, **un engagement "financier" suffisant sur le budget 2024... auquel il faut ajouter la "cagnotte" budgétaire des exercices précédents.**

Cela devrait conduire à proposer **une enveloppe financière immédiate, suffisante, répondant à la reconnaissance nécessaire des salariés "oubliés".**

Cette négociation est **primordiale** au regard du programme industriel à court, moyen et long terme, pour le Service Public, pour « combler le fossé », faciliter le "travailler ensemble" ainsi que le travail des managers. Les futurs énergétiques ne se feront pas sans les salariés, encore faut-il qu'ils se sentent suffisamment motivés pour se sentir impliqués. **Et chacun sait que personne aujourd'hui ne vit que d'amour et d'eau fraîche ...**

Cette négociation est attendue pour **RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIR-FAIRE.**

EN APARTÉ

Pour RTE, en tant que Société Anonyme, la construction des budgets annuels s'inscrit dans le cadre régulé du TURPE (6^{ème} "édition"), donc **soumis à la rigueur** de notre régulateur (la Commission de Régulation de l'Énergie). Cette **rigueur financière** (qui n'est pas forcément "économique" et qui vise plutôt une rentabilité de court terme) **impacte les budgets d'exploitation** (OPEX). Cela impacte aussi ce qui fait le l'avenir de nos métiers, de nos missions, de nos activités, **des futurs énergétiques au bénéfice de l'intérêt général** : d'une part la **masse salariale** ("charges" de personnel) donc la capacité à recruter, à fidéliser, à accompagner, à reconnaître et à rémunérer et d'autres parts la R&D, qui n'est pas à la hauteur des enjeux.

En plus de cette "soumission", nous sommes confrontés au diktat des marchés financiers et notamment des agences de notations.

Ce cadre réglementaire, dans un monde dérégulé libéral, agit comme un frein pour répondre aux besoins, anticiper, saisir les opportunités, se développer à hauteur des perspectives.

L'organisation actuelle du secteur énergétique issue de la déconstruction, du dépeçage des opérateurs intégrés historiques et la soumission aux règles inopérantes du marché sont des vecteurs de désoptimisation, de lourdeurs, de pertes de sens et de réponses amoindries vis-à-vis de l'intérêt général.

Parmi les parties prenantes que nous rencontrons dans le cadre de nos mandats (hauts fonctionnaires de la Direction Générale de l'Énergie et Climat, de la Direction Générale du "Trésor", des ministères à la CRE, au CESE ou dans les CESER, dans les instances européennes, dans les entreprises...), **personne n'est capable d'affirmer que le marché fonctionne en répondant aux besoins** du temps réel (court terme) et de nos futurs énergétiques. Ces interlocuteurs, qu'ils soient observateurs, "auditeurs" voire décideurs, évoquent même de plus en plus que ce système "séparatiste" et mercantile, institué au gré des directives européennes, conduit à une perte de l'optimum.

À bientôt, pour l'examen d'autres thématiques, celles évoquées en séance ou en marge, dans le cadre des groupes de travail « Énergies », de nos échanges avec la CRE, l'administration...

Le prochain Conseil de Surveillance de RTE étant programmé le 13 février 2024.

**VOS ADMINISTRATEURS
SALARIÉS CGT****Christophe AIME****Laurence HOLDERLE**